# Impressum

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **25 (1998)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

## SOMMAIRE

**Forum**
Espaces économiques au lieu de cantons? 4–7

**Culture**
Le Musée suisse des transports rénové 8

**Pages officielles** 9/10

**Histoire**
Les Eglises nationales pendant la 2e Guerre mondiale 11

**Politique**
Pour assurer l'avenir des assurances sociales 12/13

**Scrutin**
Votations fédérales du 7 juin 1998 14/15

**Mosaïque** 16/17

**Ping-Pong** 18

**SSE-Info** 19

**Page de couverture**
**Trafic, industrie, tourisme, formation ou sciences, de plus en plus de domaines requièrent aujourd'hui une collaboration accrue entre les cantons. Ces derniers ont créé des «espaces économiques», lesquels doivent également régler leurs relations avec la Berne fédérale. (Photomontage: Markus Senn)**

IMPRESSUM

La Revue Suisse, qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 25e année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en plus de 20 éditions régionales, avec un tirage total de plus de 320 000 exemplaires. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par an.

Rédaction: **René Lenzin** (RL), Secrétariat des Suisses de l'étranger (responsable); **Alice Baumann** (AB), Bureau de presse Alice Baumann Conception; **Pierre-André Tschanz** (PAT), Radio Suisse Internationale; **Robert Nyffeler** (NYF), rédacteur des communications officielles, Service des Suisses de l'étranger, DFAE, CH-3003 Berne. Traduction: Marie-Hélène Zurkinden.

Editeur/Siège de la rédaction/Publicité: Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16, tél. +41 31 351 61 00, fax +41 31 351 61 50, CCP 30-6768-9. Impression: Buri Druck AG, CH-3084 Wabern. Changement d'adresse: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne. Merci.

Internet: http://www.revue.ch

N° 2/98 (21.04.1998)

«Quelqu'un m'a demandé, récemment, de quel canton je venais. Fièrement, j'ai répondu: «Soleure, ça ne s'entend pas?» Pourtant, ces derniers temps, des voix s'élèvent pour critiquer l'esprit «cantonaliste». A l'heure de la globalisation, les cantons, de par leur exiguïté, leur lourdeur et les coûts élevés qu'ils génèrent, peuvent paraître obsolètes. Certains vont jusqu'à préconiser de remplacer les 26 cantons par cinq à sept régions économiques puissantes.

Qu'aurions-nous à perdre ou à gagner d'une Suisse divisée en cinq à sept unités administratives en lieu et place des 26 cantons qui se sont développés au fil de l'histoire? Pour répondre à la question des «gains», il faudrait oser l'expérience. Quant à la question des pertes, je puis y donner réponse, puisque je connais le rôle actuel des cantons.

Certes, on a transféré toujours davantage de compétences à la Confédération au cours des 150 ans écoulés. Et, ces dernières années, sont apparues de nouvelles formes de collaboration intercantonale, supracantonale, régionale et transfrontalière, qui se sont traduites par l'apparition d'espaces régionaux et économiques faisant fi des frontières cantonales. Mais une part importante des compétences (par exemple le droit de procédure, le droit de construction, le droit fiscal) et surtout l'application du droit restent toutefois de la compétence des cantons.

Le citoyen a un rapport direct avec son canton pour toute une série d'événements qui jalonnent sa vie, tels que naissance, mariage, décès et autres. Il connaît l'autorité compétente, cette dernière connaît le canton. L'exiguïté des cantons favorise l'écoute des critiques et des désirs des citoyens. Et puis, le canton surveille aussi les communes. Il est en outre représenté dans les instances de la Confédération. Lors d'élections et de votations, la voix du citoyen d'un canton a un grand poids aux trois échelons de notre architecture politique. Le canton a également une fonction clé dans la construction de notre Etat, la cohésion et l'équilibre d'une Suisse multiculturelle en tant que «nation par choix». Notre pays s'est bâti solidement au fil des siècles. Des communes et des cantons s'est dégagé peu à peu un Etat fédéral. Néanmoins, nous continuons de nous sentir comme citoyens d'un canton et d'une commune.

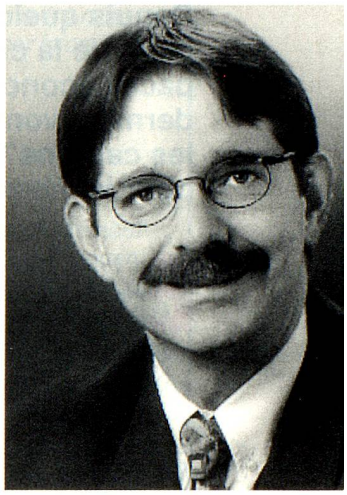

La mise en place de six ou sept unités administratives technocratiques en lieu et place des cantons constituerait un changement radical dans la vie quotidienne des citoyens et la politique suisse. Réduirait-on véritablement les coûts? Les unités administratives seraient-elles moins pesantes? Et les exigences modernes n'ont-elles pas déjà trouvé une réponse par la Confédération et ces nouvelles formes de collaboration intercantonale?

«Je suis originaire de l'unité administrative du Mittelland; ça ne s'entend pas?», vous trouvez ça comment?»

*Robert Nyffeler*